

EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE

OBJET : Réunion de Quartier

La Maire de la Ville d'ARBOIS,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU le Code de la Route,
 VU la demande de Monsieur VUILLET

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement des réunions de quartier, il est nécessaire de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement.

ARRETE

Article 1: Le demandeur est autorisé à effectuer des réunions de quartiers comme énoncé dans sa demande ;

Le Samedi 13 décembre 2025 :

- Statue Pasteur à 10h00
- Quartier Besançenot à 14h00
- Stade de foot 16h00

Le Dimanche 14 décembre 2025 : quartier St JEAN à 15h00

Le Samedi 20 décembre 2025 :

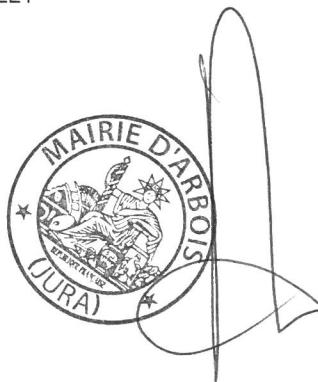
- Rue de Verreux à 10h00
- Clair logis à 14h00
- Place de l'Orme à 16h00

Le Dimanche 21 décembre 2025 Parking du Champ de Mars à 15h00

Article 2: Des panneaux réglementaires peuvent être demandés aux services techniques de la ville. En cas de besoin.

Article 3 : La police municipale, la gendarmerie seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie
- La Police Municipale
- Les Services Techniques Municipaux
- Mr VUILLET



ARBOIS, le 15 décembre 2025

Mme La Maire

Valérie DEPIERRE